



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

[louise.curtis@tc.gc.ca](mailto:louise.curtis@tc.gc.ca)

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Comments – Commentaires**

**Proposal To: Transport Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

**Proposition à : Transports Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions

<b>Title – Sujet</b>	
Estimation des stocks de véhicules zéro émission disponibles à la vente au Canada	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b>	<b>Date</b>
T8080-220357	8 novembre 2022
<b>Client Reference No. – N° référence du client</b>	
T8838-220100	
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b>	
<b>Solicitation Closes L'invitation prend fin</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b>
<b>at – à</b>	02:00 PM – 14h00
<b>on – le</b>	29 novembre 2022
Eastern Standard Time (EST) Heure Normale de l'Est (HNE)	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :</b>	
<b>Louise Curtis</b>	
<b>Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone</b>	<b>E-mail Courriel</b>
343-571-8834	<a href="mailto:louise.curtis@tc.gc.ca">louise.curtis@tc.gc.ca</a>
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction</b>	
<b>National Capital Region</b>	

**Instructions:** See Herein

**Instructions :** Voir aux présentes

<b>Delivery required -Livraison exigée</b>	<b>Delivery offered -Livraison proposée</b>
See Herein – Voir aux présentes	
<b>Jurisdiction of Contract:</b> Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
<b>Compétence du contrat :</b> Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
<b>Vendor/firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	
<b>e-mail - courriel</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	2
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	4
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 - HORAIRE DU PRIX .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
<b>PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>17</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	17
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	17
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>18</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	18
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	18
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	18
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	18
6.5 RESPONSABLES.....	18
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	19
6.7 PAIEMENT.....	19
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	20
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	20
6.10 LOIS APPLICABLES .....	20
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	21
6.12 ASSURANCE .....	21
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	21
<b>ANNEXE «A» - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>27</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe « A » des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2022-03-29\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 180 jours

### **2.2 Présentation des soumissions**

Sauf indication contraire dans la demande de propositions, les soumissions doivent être reçues par l'autorité contractante à l'emplacement identifiés par la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de la sollicitation. Si votre enchère est transmise par courrier électronique, le Canada ne sera pas responsable des soumissions tardives reçues à destination après la date de clôture et le temps, même s'il a été soumis auparavant.

Les soumissions doivent être soumises par soumission électronique uniquement à [louise.curtis@tc.gc.ca](mailto:louise.curtis@tc.gc.ca).

Reportez-vous à la section 3.1 de la partie 3, « Instructions relatives à la préparation des soumissions ». En raison de la nature de l'appel d'offres, les soumissions transmises par télécopieur à TC ne seront pas acceptées

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit soumettre sa soumission par voie électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées à la page 1.

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

- i. Section I : Soumission technique Une (1) copie électronique, soumis par courriel
- ii. Section II : Soumission financière Une (1) copie électronique, soumis par courriel
- iii. Section III :Attestations Une (1) copie électronique, soumis par courriel

Les offres doivent être envoyées par e-mail à : [louise.curtis@tc.gc.ca](mailto:louise.curtis@tc.gc.ca).

**Le service Epost Connect et la télécopieur ne sont pas acceptés par Transports Canada pour le moment.**

Les prix doivent apparaître uniquement dans l'offre financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Format de soumission : Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions sur le format décrites ci-dessous dans le préparation de leur offre :

- i. utiliser un système de numérotation qui correspond à l'appel d'offres;
- ii. inclure une page de titre au début de chaque volume de l'offre qui comprend le titre, la date, l'enchère  
le numéro de sollicitation, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de son représentant; et
- iii. Inclure une table des matières

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe « B » la base de paiement.

Clauses du *Guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change*

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Les cartes d'acquisition du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé par le(s) instrument(s) de paiement électronique suivant(s) :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisé (EDI)

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### Pièce jointe 1 à la partie 3 - HORAIRE DU PRIX

1.0 Le soumissionnaire doit remplir cette grille tarifaire et l'inclure dans son offre financière.

HORAIRE DU PRIX	
RESSOURCE	TAUX JOURNALIER



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques, et les financiers,
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Chaque soumission sera examinée pour déterminer si elle répond aux exigences obligatoires de la soumission. Sollicitation. Tout élément de l'appel d'offres qui est identifié spécifiquement par les mots « doit » ou « obligatoire » est une exigence obligatoire. Offres qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires sera considérée comme non réactive et sera disqualifiée. L'obligatoire les critères d'évaluation sont décrits à la pièce jointe 1 à la partie 4 - Critères d'évaluation des soumissions

##### **4.1.1.2 Critères techniques cotés**

Chaque soumission sera évaluée en attribuant une note aux exigences notées, qui sont identifiées dans l'appel d'offres par le mot « noté » ou par référence à une note. Les soumissionnaires qui omettent de soumettre des documents complets les soumissions contenant tous les renseignements demandés dans le cadre de cet appel d'offres seront évaluées en conséquence. Les exigences sont décrites à la pièce jointe 1 à la partie 4 - Critères d'évaluation des soumissions.

#### **4.1.3 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T \(2014-06-26\)](#) Évaluation du prix-soumission

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)**

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c. obtenir le nombre minimal requis de points spécifié à l'appendice 1 de la partie 4 pour les critères techniques pondérés en points.

2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.

3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % sera accordée au prix.

4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %

5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %

6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

<b>Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)</b>			
<b>Soumissionnaire</b>	<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note globale pour tous les critères techniques notés par points</b>	OS1: 120/135	OS2: 98/135	OS3: 82/135
Prix évalué de la soumission	P1: C\$60,000	P2: C\$55,000	LP and P3: C\$50,000
<b>Calculs</b>	Note pour le mérite technique (OSi x 70)	Note pour le prix ( LP/Pi x 30 )	Note combinée
<b>Soumissionnaire 1</b>	120/135 x 70 = 62.22	50/60 x 30 = 24.99	87.21
<b>Soumissionnaire 2</b>	98/135 x 70 = 50.81	50/55 x 30 = 27.77	78.08
<b>Soumissionnaire 3</b>	82/135 x 70 = 42.52	50/50 x 30 = 30	72.52

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## Pièce jointe 1 à la partie 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

### 1. Technical Evaluation criteria

#### Critères d'évaluation techniques

La conformité de la proposition sera évaluée sur la base des exigences obligatoires et cotées suivantes. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour justifier la conformité. Il est également conseillé aux soumissionnaires de se reporter à la partie 3.1 – Instructions pour la préparation des soumissions.

#### Tableau 1 : Format requis pour démontrer l'expérience

L'expérience professionnelle ou l'expérience de projet acquise au cours des dix (10) dernières années et utilisée pour démontrer la conformité aux critères d'évaluation doit être présentée selon le format du présent tableau.

Si le soumissionnaire cite un projet, le projet et la période de travail de la ressource doivent avoir duré au moins deux (2) mois.

- a. Le nom de l'organisme client.
- b. La date, la durée du travail ou du projet, en indiquant les années et les mois auxquels la ressource proposée a participé.
- c. Une description du projet, y compris sa portée, et les résultats du travail entrepris par la ressource proposée.
- d. Une description des activités menées par la ressource proposée.
- e. Une brève description de la ou des méthodologies utilisées.
- f. Le nom, le titre et l'adresse électronique d'une personne-ressource dans l'organisme client qui peut valider les projets ou l'expérience.

Pour que l'expérience professionnelle soit prise en compte, le curriculum vitæ ne doit pas simplement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit démontrer que celle-ci possède l'expérience professionnelle requise en décrivant les responsabilités et le travail effectué dans le cadre du poste en question. Lorsque plusieurs tâches sont exécutées simultanément, les soumissionnaires doivent fournir le calendrier de chaque tâche.

Les soumissionnaires sont également informés que si les mois ou les années d'expérience indiqués pour un projet chevauchent la durée d'un autre projet référencé, le temps de chevauchement ne sera compté qu'une seule fois. Par exemple, si le calendrier du projet 1 s'étend de juillet 2001 à décembre 2001 et celui du projet 2 d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 2.0 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires énumérés ci-dessous seront évalués sur la base du principe simple « Satisfait/Non satisfait » (c.-à-d. conforme ou non conforme).

Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément. Les propositions qui ne satisferont pas aux critères techniques obligatoires seront réputées irrecevables et elles seront rejetées.

Les propositions doivent démontrer qu'elles sont conformes à tous les critères techniques obligatoires et doivent fournir la documentation nécessaire à l'appui de cette conformité.

N°	Qualification	Satisfait	Non satisfait	Référence à la proposition
O1	Le soumissionnaire doit fournir un (1) projet, réalisé au cours des six (6) dernières années à partir de la date de clôture de la demande de propositions (DP), qui a eu recours au moissonnage du Web, et deux (2) projets, réalisés au cours des six (6) dernières années qui ont eu recours aux enquêtes téléphoniques.			
O2	La ressource proposée par le soumissionnaire doit fournir au moins deux (2) projets, qui ont été réalisés au cours des six (6) dernières années à partir de la date de clôture de la DP, qui démontrent une expérience dans l'analyse de l'énergie et des véhicules zéro émission.			
O3	Le plan de travail proposé par le soumissionnaire est conforme à l'énoncé des travaux.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 3. Critères techniques cotés par points (C)

Les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées en fonction des exigences cotées suivantes.

Les soumissions qui n'obtiennent pas la note minimale requise de 154 points seront déclarées irrecevables.

Chaque critère technique coté par points devrait être traité séparément.

N°	Qualification	Méthode de notation	Nombre de points maximum	Points accordés	Référence à la proposition
C1	<p>Le soumissionnaire doit fournir un profil de proposant décrivant qui il est et les activités en cours auxquelles il participe.</p> <p>Le soumissionnaire devrait inclure des renseignements tels que sa mission, ses valeurs organisationnelles, ses clients existants et des preuves de ses compétences essentielles.</p>	<p>Un maximum de 12 points sera disponible pour cette section.</p> <p>Les éléments suivants seront utilisés pour évaluer ce critère :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Description de l'entreprise/organisation du soumissionnaire (6 points)</li> <li>2. Exemples de clients existants pertinents du soumissionnaire (3 points)</li> <li>3. Preuve des compétences essentielles du soumissionnaire (3 points)</li> </ol> <p><u>Échelle d'évaluation du profil du proposant :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1a. La description du soumissionnaire est claire</li> <li>1b. La description des activités en cours du soumissionnaire est claire</li> <li>1c. La description de la mission et des valeurs organisationnelles du soumissionnaire est claire</li> <li>2. Les exemples de clients existants pertinents du soumissionnaire sont clairs</li> <li>3. Des preuves des compétences de base du soumissionnaire sont fournies</li> </ol>	<p>12 points</p> <p><u>Points pour le profil :</u></p> <p>1a. – 2 points 1b. – 3 points 1c. – 1 point</p> <p>2. – 3 points 3. – 3 points</p>		
C2	<p>Le soumissionnaire doit décrire les ressources qu'il propose pour ce projet.</p> <p>Le soumissionnaire devrait présenter l'équipe proposée et la</p>	<p>Un maximum de 12 points sera disponible pour cette section.</p> <p>Les éléments suivants seront utilisés pour évaluer ce critère :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Schéma de la structure de l'équipe proposée (6 points)</li> <li>2. Qualifications de l'équipe proposée (6 points)</li> </ol> <p><u>Échelle d'évaluation de l'équipe du proposant :</u></p>	<p>12 points</p> <p>Points pour</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>structure de l'équipe pour ce projet, ainsi que le rôle de chaque membre de l'équipe dans ce projet et son expérience pertinente.</p> <p>Les membres de l'équipe devraient avoir au moins deux (2) ans d'expérience, à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.</p>	<p>1a. La structure de l'équipe proposée est claire 1b. Les rôles des membres de l'équipe proposée sont clairs 2a. Les qualifications des membres de l'équipe sont claires 2b. Les CV des membres de l'équipe ont été fournis</p>	<p><u>l'équipe :</u></p> <p>1a – 2 points 1b – 4 points 2a – 4 points 2b – 2 points</p>		
C3	<p>Les ressources proposées par le soumissionnaire devraient justifier d'un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le moissonnage du Web.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description d'un (1) projet connexe réalisé au cours des six (6) dernières années.</p>	<p>Un maximum de 30 points sera disponible pour cette section.</p> <p>Les éléments suivants seront utilisés pour évaluer ce critère :</p> <p>1. Description du projet (8 points) 2. Exigences techniques pour les projets de moissonnage du Web (16 points)</p> <p>Pour l'expérience, deux (2) points supplémentaires seront accordés pour chaque projet démontré en plus du minimum d'un (1) projet. (Maximum 6 points)</p> <p><u>Échelle d'évaluation du projet 1 :</u></p> <p>1a. Le mandat ou l'objectif du projet est clair 1b. La portée ou les produits livrables du projet sont clairs 1c. Les principales étapes ont été désignées 1d. Les principaux risques (défis) ont été déterminés 1e. Des références ont été fournies 2a. Le soumissionnaire connaît le langage HTML/CSS et JavaScript 2b. Le soumissionnaire a une bonne connaissance de Python ou d'un langage de programmation équivalent 2c. Le soumissionnaire a de l'expérience dans le moissonnage à grande échelle 2d. Le soumissionnaire est familiarisé avec les techniques et les outils d'exploration, d'extraction et de traitement des</p>	<p>30 points</p> <p><u>Points pour le projet 1 :</u></p> <p>1a. – 1 point 1b. – 3 points 1c. – 1 point 1d. – 2 points 1e. – 1 point 2a. – 4 points 2b. – 4 points  2c. – 4 points 2d. – 4 points</p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

		<p>données (p. ex. Scrapy, Pandas, MapReduce, SQL, BeautifulSoup, etc.)</p> <p><u>Échelle d'évaluation de l'expérience :</u></p> <p>1a : 2 projets 1b : 3 projets 1c : 4 projets ou plus</p>	<p><u>Points pour l'expérience :</u></p> <p>1a – 2 points 1b – 4 points 1c – 6 points</p>		
C4	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit démontrer un minimum de cinq (5) ans d'expérience, à partir de la date de clôture de la DP, dans la réalisation d'enquêtes téléphoniques.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir deux (2) projets connexes réalisés au cours des six (6) dernières années, à compter de la date de clôture de la DP.</p>	<p>27 points par projet individuel connexe (maximum 54 points).</p> <p>Pour chaque projet (jusqu'à 27 points), les éléments suivants seront utilisés pour évaluer ce critère :</p> <p>1. Description du projet (8 points) 2. Exigences techniques pour les enquêtes téléphoniques (19 points)</p> <p>Pour l'expérience, deux (2) points supplémentaires seront accordés pour chaque projet démontré en plus du minimum de deux (2) projets. (maximum 6 points)</p> <p><u>Échelle d'évaluation du projet n° 1 :</u></p> <p>1a. Le mandat ou l'objectif du projet est clair 1b. La portée ou les produits livrables du projet sont clairs 1c. Les principales étapes ont été désignées 1d. Les principaux risques (défis/limitations) ont été déterminés 1e. Des références ont été fournies 2a. Inclut des détails sur les méthodes de collecte des données, la taille de l'échantillon et la population cible de l'enquête 2b. Fournit des détails sur la conception de la recherche et son rapport coût-efficacité 2c. Décrit comment les données ont été analysées pour atteindre l'objectif du projet 2d. Décrit comment les données finales ont été fournies au client</p> <p><u>Échelle d'évaluation du projet n° 2 :</u></p>	<p>60 points</p> <p><u>Points pour le projet n° 1</u></p> <p>1a. – 1 point 1b. – 3 points 1c. – 1 point 1d. – 2 points 1e. – 1 point 2a. – 7 points 2b. – 4 points 2c. – 4 points 2d. – 4 points</p> <p><u>Points pour le projet n° 2 :</u></p>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

		<p>1a. Le mandat ou l'objectif du projet est clair 1b. La portée ou les produits livrables du projet sont clairs 1c. Les principales étapes ont été désignées 1d. Les principaux risques (défis/limitations) ont été déterminés 1e. Des références ont été fournies 2a. Inclut des détails sur les méthodes de collecte des données, la taille de l'échantillon et la population cible de l'enquête 2b. Fournit des détails sur la conception de la recherche et son rapport coût-efficacité 2c. Décrit comment les données ont été analysées pour atteindre l'objectif du projet 2d. Décrit comment les données finales ont été fournies au client</p> <p><u>Échelle d'évaluation de l'expérience :</u></p> <p>1a. 3 projets 1b. 4 projets 1c. 5 projets ou plus</p>	<p>1a. – 1 point 1b. – 3 points 1c. – 1 point 1d. – 2 points 1e. – 1 point 2a. – 7 points 2b. – 4 points 2c. – 4 points 2d. – 4 points</p> <p><u>Points pour l'expérience :</u></p> <p>1a. – 2 points 1b. – 4 points 1c. – 6 points</p>		
C5	Le soumissionnaire devrait fournir sa compréhension de la question, y compris la portée, les tâches et les produits livrables.	<p>Un maximum de 40 points sera disponible pour cette section.</p> <p>Les éléments suivants seront utilisés pour évaluer ce critère :</p> <p>1. La proposition comporte une partie démontrant que le soumissionnaire comprend le problème (20 points)</p> <p>2. La compréhension proposée correspond à l'énoncé des travaux (20 points)</p>	<p>40 points</p> <p>1. – 20 points 2. – 20 points</p>		
C6	Le soumissionnaire devrait fournir un plan de travail proposé	<p>Un maximum de 65 points sera disponible pour cette section.</p> <p>Les éléments suivants seront utilisés pour évaluer ce critère :</p> <p>1. La proposition comporte un plan de travail avec la méthodologie proposée pour produire dans les délais les produits livrables tels que définis dans la section 4 de l'énoncé des travaux (20 points)</p>	<p>65 points</p> <p>1. – 20 points</p>		



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

		2. Le plan de travail fournit une explication adéquate des principaux produits livrables et des échéances (15 points)	2. – 15 points		
		3. Le plan de travail attribue les ressources de manière appropriée, y compris un plan de secours pour la ressource désignée (15 points)	3. – 15 points		
		4. Le plan de travail prévoit un budget clair (15 points)	4. – 15 points		
<b>Total maximum :</b>				<b>219</b>	
<b>Nombre total minimum de points requis</b>				<b>154</b>	
<b>Note obtenue (*)</b>					

(\*) Note technique globale : Cette valeur constitue la note d'évaluation technique aux fins d'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

##### 5.2.2.1 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA [A3005T\(2010-08-16\)](#) Statut et disponibilité du personnel

##### 5.2.2.2 Études et expérience

Clause du *Guide des CCUA* [A3010T \(2010-08-16\)](#) Études et expérience

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010B \(2022-01-28\)](#), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2024 inclusivement

#### **6.4.3 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 3 (trois) période(s) supplémentaire(s) de 1 (une) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 (trente) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Louise Curtis  
Procurement Specialist  
Transport Canada  
275 Sparks Street, Ottawa, ON K1A 0N5  
343-571-8834  
[louise.curtis@tc.gc.ca](mailto:louise.curtis@tc.gc.ca)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet (à insérer lors de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à insérer lors de l'attribution du contrat)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.7 Paiement

### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix ferme dans l'annexe « B » selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.7.2 Paiements d'étape

Clause du *Guide des CCUA* [H3010C \(2016-01-28\)](#), Paiements d'étape - non assujetti à une retenue

## 6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
  - a. Chaque facture doit être appuyée par:
    - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
2. Les factures doivent être distribuées comme suit
  - a. L'original doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4007 \(2010-08-16\)](#) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- c) les conditions générales [2010B \(2022-01-28\)](#) Conditions générales : services professionnels (complexité moyenne);
- d) Annexe « A », Énoncé des travaux
- e) Annexe « B », Base De Paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » **ou** « , modifiée le \_\_\_\_\_ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*) y compris son PAI (*s'il y a lieu*).

## 6.12 Assurance

Clause du Guide des CCUA [G1005C \(2016-01-28\)](#), Assurance - aucune exigence particulière

## 6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**Estimation des stocks de véhicules  
zéro émission disponibles à la vente au  
Canada**

**Transports Canada  
Direction des politiques environnementales**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 1. Objectif du travail

L'objectif de l'étude est d'effectuer un exercice de collecte de données afin de déterminer la disponibilité de véhicules zéro émission (VZE) neufs destinés à la vente au Canada et de fournir un aperçu de la façon dont les stocks de VZE peuvent influencer la demande et les ventes de VZE à partir de la période 2022-2024.

## 2. Situation et contexte

Afin de comprendre les différents facteurs qui influencent les ventes de VZE au Canada, de l'information anecdotique et des reportages ont laissé entendre que l'indisponibilité de VZE en particulier chez les concessionnaires canadiens pourrait avoir entravé la demande et les ventes de VZE. En raison de la jeunesse de certains VZE sur le marché canadien, il a été difficile de fournir des preuves empiriques pour déterminer si la disponibilité peut être l'un des obstacles à une plus grande adoption des VZE dans certaines régions du Canada.

Diverses politiques ont été mises en place pour lever certains obstacles à une plus grande adoption des VZE, notamment :

- des subventions directes/réductions à l'achat de VZE;
- des incitations indirectes, notamment les incitations à l'installation d'équipements de recharge et l'accès aux voies réservées aux véhicules multioccupants);
- l'installation d'une infrastructure de recharge publique.

En 2018, Transports Canada a commandé une étude initiale pour estimer les stocks de VZE au Canada à deux moments : décembre 2018 et mars 2019 (l'étude initiale). Trois études de suivi ont été menées en 2019, 2020 et 2022 avec deux points de collecte de données chacun pour les deux premières études : novembre 2019 et février 2020 pour la première (l'étude de mise à jour 2019), novembre 2020 et février 2021 pour la deuxième (l'étude de mise à jour 2020), et un point de collecte de données en mars 2022 pour la troisième (l'étude de mise à jour 2022).

Le marché des VZE est en constante évolution, à mesure que de nouveaux modèles sortent et que les politiques changent. Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a lourdement touché l'industrie de la construction automobile; les équipementiers et les fournisseurs de pièces détachées n'ont pas encore retrouvé leur pleine capacité de production. Cependant, le besoin de véhicules a rebondi lorsque les mesures de confinement ont été levées, ce qui a entraîné des ventes record et des pénuries de stocks dans toutes les catégories de véhicules. Dans le même temps, alors que le Canada sort lentement de la pandémie de COVID-19, le paysage automobile change radicalement. Compte tenu de l'évolution récente des politiques et du marché, il est important de continuer à évaluer les niveaux des stocks de VZE, de les comparer aux niveaux des stocks antérieurs, de déterminer s'il existe des tendances qui pourraient favoriser ou entraver une plus grande adoption des VZE dans tout le pays, et de chercher à comprendre comment les politiques peuvent contribuer à ces tendances. Afin de soutenir le gouvernement dans l'examen des options permettant une plus grande adoption des VZE au Canada, en vue d'atteindre les objectifs fédéraux de ventes de VZE, Transports Canada doit recueillir des renseignements à jour par le biais d'instantanés périodiques des stocks de VZE existants chez les concessionnaires canadiens.

L'entrepreneur aura pour mission d'entreprendre une procédure de collecte de données pour extraire les données des sources en ligne disponibles ainsi que de combler les lacunes dans l'information en utilisant des enquêtes téléphoniques; d'effectuer la validation des données; et de fournir des renseignements supplémentaires sur les données recueillies à propos des stocks de VZE.



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 3. Tâches du projet

Compte tenu des difficultés actuelles liées aux stocks, l'étude devrait d'abord procéder à une analyse documentaire afin de fournir des renseignements de base sur les tendances actuelles de l'industrie automobile et d'expliquer quand et comment les niveaux des stocks de véhicules jouent un rôle dans le processus de vente.

La tâche consiste ensuite à fournir une estimation de la disponibilité des VZE dans toutes les provinces canadiennes au cours des quatre périodes suivantes (avec les mois probables entre parenthèses) : (1) hiver 2023 (décembre 2022, selon le début du contrat), (2) printemps 2023 (mai 2023), (3) hiver 2024 (décembre 2023-janvier 2024) et (4) printemps 2024 (mai 2024), suivis d'autres périodes si les années optionnelles du contrat sont exercées.

Plus précisément, l'étude fournira les stocks de VZE disponibles à la vente, classés par marque de véhicule, type de modèle et année pour chacune des deux périodes visées. Étant donné que les stocks des concessionnaires peuvent changer fréquemment et que la collecte de données fournira un instantané des stocks disponibles à ce moment-là, le fait d'inclure deux périodes de collecte de données permettra de recueillir davantage de renseignements et de conclusions utiles pour l'étude. De plus, lors du catalogage des stocks de VZE pendant le processus de collecte des données, des renseignements supplémentaires pourront être ajoutés, ou calculés, en collaboration avec le chargé de projet, comme les temps d'attente pour obtenir un VZE et les jours d'approvisionnement.

Les tâches propres au projet sont les suivantes :

#### 3.1 Préparer un plan de travail et un plan d'étude

- Une ventilation détaillée des étapes prévues par l'entrepreneur pour répondre aux exigences du projet.
- Les délais prévus pour chacune des tâches du projet.
- Une description de la méthodologie qui sera utilisée pour réaliser chacune des tâches et sous-tâches. Toute différence de méthodologie doit être clairement documentée.
- En collaboration avec des fonctionnaires de Transports Canada, la conception du recensement des données/de la base de données pour enregistrer la disponibilité des VZE et d'autres renseignements obligatoires.

#### 3.2 Déterminer la disponibilité des VZE

- Mener l'enquête, collecter et compiler les données pour la période 2022-2023 et la période 2023-2024 désignées, y compris les temps d'attente chez les concessionnaires dont les stocks sont inexistantes ou limités.
- Estimer la disponibilité actuelle des VZE à l'aide de pratiques statistiques généralement acceptées, avec toute information supplémentaire sur les stocks par type de véhicule, période ou région.
- Préparer un recensement complet des données collectées pour le remettre au chargé de projet.
- Comparer les résultats avec les quatre études de données précédentes.

#### 3.3 Préparer le rapport final

Préparer un rapport écrit présentant l'ensemble des résultats de la première et de la deuxième période de collecte de données. Le rapport doit, au minimum, comprendre les éléments suivants :

1. Un sommaire.
2. Une introduction.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. Une description de la méthodologie utilisée pour déterminer la disponibilité actuelle des VZE dans les provinces sélectionnées.
4. Les principales conclusions tirées des données recueillies, un aperçu du lien entre les conclusions et les politiques fédérales et provinciales, la demande de VZE au Canada, l'impact de la COVID-19 (si possible), l'impact des problèmes de la chaîne d'approvisionnement (dans la mesure du possible) ainsi que les tendances récentes des ventes de véhicules légers (comme la vente en ligne, les précommandes et autres); différents résultats par région urbaine et rurale, les limitations des données et un recueil de documents de référence, les ressources utilisées, une comparaison des résultats avec des études antérieures.
5. Un ensemble complet de données sur les résultats des tâches décrites dans la section 2, s'il n'a pas été transmis auparavant.

#### 4. Produits livrables du projet

N°	Produit livrable	Date
1	Réunion de lancement entre le chargé de projet et l'entrepreneur.	Dans les cinq jours suivant l'attribution du contrat (la date exacte dépendra de la finalisation du contrat).
2	Recensement des données achevé pour la première période de collecte de données.	Un mois après la réunion de lancement
3	Recensement des données achevé pour la deuxième période de collecte de données.	Le 30 juin 2023
4	Rapport préliminaire fourni au chargé de projet reflétant les deux premières périodes de collecte de données.	Le 1 <sup>er</sup> août 2023
5	Rapport final écrit fourni au chargé de projet.	Le 31 août 2023
6	Recensement des données achevé pour la troisième période de collecte de données.	Le 30 novembre 2023
7	Recensement des données achevé pour la quatrième période de collecte de données.	Le 29 février 2024
8	Rapport préliminaire fourni au chargé de projet reflétant les deux périodes finales de collecte de données.	Le 15 mars 2024
9	Rapport final écrit fourni au chargé de projet.	Le 31 mars 2024

1. Dans les cinq jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur participera à une réunion de lancement, qui sera organisée par le chargé de projet, pour discuter de la proposition de l'entrepreneur et des attentes du chargé de projet. L'entrepreneur soumettra au chargé de projet, pour approbation, une proposition de plan de travail pour le projet, qui comprend les tâches et les étapes du projet, ainsi que l'approche méthodologique proposée, au plus tard lors de la réunion de lancement.
2. L'entrepreneur soumettra un recensement complet des données (au format Excel) de la première période de collecte de données un mois après la réunion initiale de lancement et le transmettra au chargé de projet.
3. L'entrepreneur soumettra un recensement complet des données (au format Excel) de la deuxième période de collecte de données au plus tard le 30 juin 2023.
4. L'entrepreneur soumettra un projet de rapport (comprenant la méthodologie utilisée ainsi que les résultats et les principales conclusions des données obtenues lors de la première période de l'étude) au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2023. Le chargé de projet examinera le projet et renverra ses commentaires à l'entrepreneur dans un délai d'une semaine.
5. L'entrepreneur soumettra un rapport final écrit au chargé de projet au plus tard le 30 juin 2023.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6. L'entrepreneur soumettra les produits livrables 6 à 9 du tableau ci-dessus pour le deuxième exercice financier selon les échéances précisées.

Tous les documents écrits doivent être fournis en français et (sauf accord mutuel contraire) les éléments suivants doivent être fournis :

1. Un fichier Microsoft Word pour le rapport écrit et la note de service.
2. Un fichier Portable Document Format (PDF) pour le rapport écrit final et la note de service.
3. Tous les fichiers de données (dans des feuilles de calcul Microsoft Excel) contenant les données recueillies et utilisées pour élaborer le recensement des données et les tableaux/graphiques récapitulatifs qui sont inclus dans les documents écrits.

## 5. Ressources

Afin d'aider l'entrepreneur, des ressources lui seront fournies, au besoin, pendant la période du contrat, notamment les suivantes :

- Ventes de VZE au Canada, par province/région, par type, par modèle, par année/mois

## 6. Lieu de travail

Les travaux peuvent être exécutés sur le lieu de travail de l'entrepreneur. La participation à des téléconférences sera requise.

## 7. Durée du contrat

Date de début : Dès l'attribution du contrat  
Date de fin : Le 31 mars 2024

## 8. Années optionnelles

Ce contrat est soumis à un maximum de trois (3) années d'option, sous réserve d'un accord entre l'autorité contractante et l'entrepreneur pour prolonger la durée du projet, une année à la fois.

## 9. Confidentialité

L'entrepreneur s'engage à tenir pour confidentielle et à ne pas divulguer toute information recueillie dans le cadre de ces travaux ou de la connaissance de travaux en cours, lorsque cette information a été désignée comme confidentielle par la partie qui a initialement soumis les données.

## 10. Exigences en matière de sécurité

Il n'y a pas d'exigence de sécurité pour ce contrat, car tous les renseignements avec lesquels l'entrepreneur travaillera sont du domaine public.

## 11. Propriété intellectuelle

Le chargé de projet a déterminé que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux en vertu du contrat sera détenue par Transports Canada, pour les raisons suivantes :

L'objectif principal du contrat, ou des produits livrables prévus, est d'aider à déterminer la disponibilité des véhicules zéro émission, et cette information, entre autres, aidera à l'élaboration d'un cadre politique plus large. Sortie de son contexte, la diffusion publique de ce travail de recherche peut entraver et fausser le rôle de la recherche sur les politiques dans l'élaboration de tout programme lié à ce sujet.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8080-220357  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
T8838-220100

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Louise Curtis  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur recevra un prix ferme pour les travaux, droits de douane inclus et taxes applicables en sus.

### Frais de déplacement et de séjour

Le Canada ne remboursera pas les frais de déplacement ou de séjour associés à l'exécution des travaux.

### Mode de paiement – Paiements d'étape

Le Canada effectuera des paiements d'étape conformément au calendrier des paiements d'étape détaillé dans le tableau 1 ci-dessous si tous les travaux associés à l'étape et, le cas échéant, tout produit livrable requis ont été achevés et acceptés par le Canada. Le soumissionnaire proposera le montant de chaque versement dans l'espace prévu à cet effet. Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, regrouper des étapes en un nombre inférieur d'étapes, pour autant que les pourcentages de paiement et le nombre de produits livrables soient respectés.

**Tableau 1. Calendrier des paiements d'étape**

N° d'étape	Description du produit livrable	Date d'achèvement/date limite	Montant ferme
1	Recensement des données achevé pour la première période de collecte de données.	Un mois après la réunion de lancement	_____ \$ (15 % du prix ferme) – montant à insérer par le soumissionnaire
2	Recensement des données achevé pour la deuxième période de collecte de données.	Le 30 juin 2023	_____ \$ (15 % du prix ferme) – montant à insérer par le soumissionnaire
3	Rapport final écrit fourni au chargé de projet.	Le 31 août 2023	_____ \$ (20 % du prix ferme) – montant à insérer par le soumissionnaire
4	Recensement des données achevé pour la troisième période de collecte de données.	Le 30 novembre 2023	_____ \$ (15 % du prix ferme) – montant à insérer par le soumissionnaire
5	Recensement des données achevé pour la quatrième période de collecte de données.	Le 29 février 2024	_____ \$ (15 % du prix ferme) – montant à insérer par le soumissionnaire
6	Rapport final écrit fourni au chargé de projet.	Le 31 mars 2024	_____ \$ (20 % du prix ferme) – montant à insérer par le soumissionnaire
Prix ferme total : (Coût évalué total)			_____ \$
			<b>Taxes applicables en sus</b>